

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

L'an deux mil onze

En exercice : 14

Le 21 janvier à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2011

**PRESENTS :** MM. COUTEAU – MOUNIER - SAVIN – ALLEGRE -  
BARRAL – BOISSIER-DESCOMBES - JAVELAUD – SUTRE –.

**ABSENTS :** MM. FAURE – BOIVENT – CALVET – MERCIER - REMAUD  
–.TEILLET

**POUVOIRS :** M. BOIVENT a donné pouvoir à M. SUTRE

MME FAURE a donné pouvoir à M. BARRAL

M. MERCIER a donné pouvoir à M. SAVIN

M. TEILLET a donné pouvoir à M. JAVELAUD

M. BARRAL a été nommé secrétaire.

**201102d**

**OBJET : Choix des fournisseurs pour les contrôles périodiques**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats des contrôles périodiques arrivent à leur terme. Il précise qu'ils avaient été conclus pour une durée de 3 ans.

Monsieur le Maire présente les offres qu'il a en sa possession suite aux demandes de devis demandées en fin d'année 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir l'offre de :

- l'entreprise SOCOTEC pour les vérifications électriques, gaz et alarmes et baies de désenfumages pour un montant de 630 € HT par an
- l'entreprise ISOGARD pour la vérification des extincteurs pour un montant de 300 € HT par an

Fait à Jauldes, le 24 janvier 2011

Le Maire

Eric SAVIN

